

UNE ÉQUIPE QUI S'ENGAGE POUR VOUS

Spelc
au cœur
de l'action

Syndicat
Professionnel
de l'Enseignement
Libre Catholique

Centre Poitou-Charentes

À VOTRE SERVICE 7 JOURS SUR 7, TOUTE L'ANNÉE



Affectation des lauréats et des CDI : ça se complique !

Pour les lauréats à cause de la réforme du recrutement et de la formation initiale

- Plus nombreux cette année
- Avec des statuts différents

Pour les maîtres délégués en CDI, à cause de l'application stricte des règles en vigueur

- Placés uniquement sur des postes vacants
- Susceptibles d'être placés sur l'ensemble de l'académie


LES REPRÉSENTANTS DU SPELC VOUS ACCOMPAGNENT DANS LE MOUVEMENT DE L'EMPLOI

- Premier degré : m.schule@spelc-centre-poitou-charentes.fr
- Second degré : b.guillon@spelc-centre-poitou-charentes.fr



Salariés des établissements :

il est toujours temps de vérifier
que vos droits sont respectés.

 Validité du contrat, de la fiche
de poste et du calendrier annuel

 Entretien professionnel

 Droit à la formation

Pour toute question relative aux salariés :

➤ **Contact : secretariat@spelc-centre-poitou-charentes.fr**



Prévoyance des enseignants : pas de précipitation vers la MGEN.

À ce jour, les enseignants n'ont pas besoin de s'affilier
à la MGEN. Des négociations sont en cours pour
obtenir le maintien de garanties essentielles à partir
de janvier 2027.

Pour contacter notre référent :

➤ **Contact : n.gautier@spelc-centre-poitou-charentes.fr**



 06 14 12 56 26

 secretariat@spelc-centre-poitou-charentes.fr

spelc-centre-poitou-charentes.fr